

Département
de la COTE D'OR

Arrondissement de
BEAUNE

Convocation du
26 février 2024

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES AGGLOMERATIONS DE BEAUNE,
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**SEANCE DU 6 MARS 2024 – 18H
14 RUE PHILIPPE TRINQUET A BEAUNE**

PRÉSENTS :

PRÉSIDENT : Pierre BOLZE

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud :

Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BROUANT, Jean-Claude BROUSSE, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Céline DANCER, Pascal MALAQUIN, Jean-Pascal MONIN, Didier SAINT-EVE, Denis THOMAS, Jean-Christophe VALLET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges: Pascal BORTOT, Alain CARTRON, Valérie DUREUIL, Pascal GRAPPIN, Philippe RUPIN, Dominique VERET.

EXCUSÉS :

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud :

Sandrine ARRAULT, Gérard GREFFE, Sylvain JACOB, Philippe JACQUELIN, Sébastien LAURENT, Jean MAREY, Rémi MORIN, Michel QUINET, Gérard ROY, Alain SUGUENOT, Guy VADROT.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges: Philippe BALIZET, Jacques BARTHELEMY, Olivier BAYLE, Gilles CARRE, Christophe LUCAND, Jacques MERRA, Hubert POULLOT.

POUVOIRS :

- Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN
- Jean-Luc BECQUET a donné pouvoir à Jean-François CHAMPION
- Philippe JACQUELIN a donné pouvoir à Jean-François CHAMPION
- Jean MAREY a donné pouvoir Jean-Luc BECQUET
- Jacques MERRA a donné pouvoir à Carole BERNHARD
- Hubert POULLOT a donné pouvoir Valérie DUREUIL
- Alain SUGUENOT a donné pouvoir à Pierre BOLZE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL

C/24/02 – OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical que conformément aux dispositions de l'article L2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat doit être organisé en assemblée plénière sur les orientations générales permettant de bâtir l'esquisse du budget primitif avant que celui-ci soit voté.



Désormais Pour les collectivités soumises au DOB ayant adopté le référentiel M57, "la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget" (L.5217-10-4 du CGCT).

L'année 2023 a permis l'achèvement de la procédure de révision du SCOT, devenu opposable en septembre dernier.

Les marchés d'étude pour cette révision et les frais associés (commission d'enquête, annonces légales), qui ont représenté l'essentiel des dépenses hors frais de mise à disposition de personne ces dernières années, sont désormais soldé. La subvention LEADER correspondante a également été versée.

L'année 2024, première année pleine de mise en œuvre du nouveau schéma, sera entièrement consacrée à l'accompagnement des communes membres dans la mise en comptabilité de leurs documents d'urbanisme. A cet effet, outre les renouvellements du poste de chef de projet contractuel, l'équipe du syndicat est temporairement renforcée par un chargé de mission en CDD d'un an afin de faire face à ce surcroit d'activité.

En ce qui concerne les autres dépenses de fonctionnement, il est rappelé que le Syndicat Mixte ne dispose pas de ses propres services, son administration est donc assurée par des mises à disposition de services et de personnels de la part de ses EPCI membres. Les participations des deux EPCI membres tiendront donc compte, en fonctionnement, des charges salariales liées et devront être mise à niveau afin de contribuer à l'augmentation temporaire des charges de personnel.

En ce qui concerne l'investissement, l'excédent constitué par les amortissements des frais d'étude permet d'envisager si nécessaire et sans participation supplémentaire des EPCI, la réalisation d'études ou de prestations complémentaires liées à la mise en œuvre et au suivi du SCOT (Observatoire de l'habitat notamment).

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des éléments communiqués et des perspectives permettant d'alimenter le débat sur les orientations budgétaires 2024.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,



PIERRE BOLZE,
Président du Syndicat

